

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE

□♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

ARRONDISSEMENT
de RENNES

Syndicat Intercommunal
pour l'enseignement
de la Musique

S.I.M.
RIVE SUD

S.I.M.
Hôtel de Ville
Place du Docteur Joly
BP. 77109
35 171 BRUZ Cedex

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL

N° 6

L'an deux Mille vingt-quatre, le 2 avril, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique de Rive Sud, s'est réuni salle n°1 à l'école de musique, sous la présidence de Madame Catherine BOUTHEMY, 1^{ère} Vice-Présidente, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 22 mars, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET de la DÉLIBÉRATION :	BUDGET PRIMITIF 2024
-----------------------------------	-----------------------------

PRESENTS	C. Bouthemy, M. Demolder, A. Guillet, J-R Houssin, A. Le Couriaud, B. Leroy, N. Lollivier, S. Marchais, S. Pelois, D. Renault, R. Thorez.
-----------------	---

ABSENTS EXCUSÉ(E)S	K. Fiancet, F. Gourdais (pouvoir à A. Guillet), F. Leroy, A. Martino, A. Marquis, E. Moineau, C. Trochu (pouvoir à D. Renault).
---------------------------	---

Monsieur Michel Demolder, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend place au Comité Syndical en qualité de Secrétaire.

Le Budget Primitif est établi en tenant compte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 30 janvier 2024 lors de la séance du Comité Syndical ; Il est voté par chapitres selon la réglementation de la nomenclature comptable M57.

Présentation générale du BP 2024 :

	EXERCICE PRECEDENT				EXERCICE COURANT			
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. Crédits (2)	Total budget primitif 1+(2)	%Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	1 067 364,40	1 067 364,40	1 008 920,94			1 082 389,00	1 082 389,00	
Recette	1 067 364,40	1 067 364,40	1 076 152,43			1 082 389,00	1 082 389,00	
Total Fonctionnement	0	0	96 288,89			0	0	
Investissement								
Dépense	51 093,16	51 093,16	22 021,03		8 724,62	58 511,00	67 235,62	
Recette	19 812,78	19 812,78	26 385,80			58 511,00	67 235,62	
Total investissement			4 364,77			0	0	
Total DEPENSE	1 118 457,56		1 030 941,97			1 140 900,00		
Total RECETTE	1 087 177,18		1 102 538,23			1 140 900,00		
Total GENERAL								

Considérant que le bureau réuni le 19 mars 2024, a émis un avis favorable sur le Budget Primitif 2024 tel que présenté,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Primitif 2024 conformément à la nomenclature M57 équilibré en mouvement budgétaire tel qu'annexé.

Délibération Publiée le :	05/04/2024
Transmise à la Préfecture le :	05/04/2024

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

**Le Président,
Bertrand LEROY**

